

FRENEY D'OISANS

Compte rendu du conseil municipal en séance du 5 décembre 2016 (19 h00)

Présents : Christian PICHOU, Robert VEYRAT, JP OUGIER, Laurent DIEUDONNE, Pascal GARNOT, Louissette CROUZET, JC HOSTACHE, Isabelle OUGIER, Bernard GUITHON.

Absente et excusée : Colette MATHON.

Absente : Sandrine DUSSERT.

➤ Personnel Communal

- Délibération sur le versement d'une prime exceptionnelle pour les stagiaires non rémunérés et les contractuels n'effectuant pas 12 mois consécutifs au sein de la collectivité.

Pour les stagiaires la prime octroyée est de 100 euros /mois et pour les contractuels elle est au prorata du temps effectif de travail.

Délibération approuvée.

➤ Salle Polyvalente le Traversant

- Approbation du choix de l'architecte (maitrise d'œuvre) : Altitude Architecte représentée par Béatrice MOUTET pour un montant de 18402 € TTC.
- Approbation du cabinet de contrôle technique et de sécurité, protection de la santé (SPS) : Alpes contrôles pour un montant de 6270 € HT soit 7542 € ttc.

Délibérations approuvées

➤ L'Europe

- Avenant pour l'atelier SCALA (maitrise d'œuvre).

Initialement, il était prévu le traitement des plateaux nus aux niveaux 1 et 2 en prévision d'un aménagement ultérieur.

Depuis les travaux réalisés en première tranche, le programme de la commune (maître d'ouvrage) a évolué et les travaux prévus en deuxième tranche comprennent l'aménagement complet du niveau 1 afin d'y installer les services ADMR et SIAD, ainsi qu'une pré étude du niveau 2 pour définir les réseaux en attente nécessaires à l'aménagement futur de cet étage.

Le surcoût de cette mission complémentaire est de 6000 € ttc.

Il a été abordé le devenir de l'ancienne charpente : rapatriement au moulin ou bois de chauffage.

Délibération approuvée

➤ Accueil Loisir sans hébergement à Mizoen

- Le maire fait part de la convention du SIEPAF sur l'accueil de loisir sans hébergement (ALSH) pour laquelle le conseil municipal doit adopter une délibération.

Le ALSH est une structure située à Mizoen qui accueille les enfants des communes environnantes le mercredi. Le maire de Mizoen demande une participation financière aux communes concernées.

Au vu des contacts, des échanges avec le SIEPAF, **le conseil municipal ne souhaite pas adopter cette convention dans l'immédiat.**

➤ Voirie

- Le maire aborde le projet des travaux de voirie pour lesquels une subvention est la plus élevée possible est demandée au département : demande de pose de feux tricolores dans la traversée du Freney, réfection de la voirie traversant le canton.

Délibération approuvée

➤ Coût de fonctionnement VTT.

- Le SIEPAVEO a transmis la clé de répartition des frais de fonctionnement VTT 2016. Le maire informe le CM que le coût pour la commune est de 1465,34 €.

Délibération approuvée

➤ Indemnité de la Trésorière de Bourg d'Oisans

- Le maire fait part de l'indemnité de la trésorière d'un montant de 428.11€ ttc.

Délibération approuvée

➤ Nouveau statut de la CCO

- Le maire expose la modification des statuts de la CCO suite à la loi Notre ET l'article 68.1 de la loi 2015.991 du 7 août 2015 étendant les champs de compétences des communautés de communes.

Délibération approuvée

Le maire informe le CM que le SCOT a été approuvé jeudi dernier.

➤ Tourisme

- Une des nouvelles compétence de la CCO : la promotion et l'accueil touristique

La CCO prend en charge le personnel travaillant dans les offices de tourisme exception faite des offices de tourisme des stations dites classées par la loi montagne à savoir les 2 alpes, l'Alpe d'huez, Vaujany et Oz.

Au sein de la CCO, Oisans tourisme sera en charge de la promotion touristique.

Ce changement implique une évolution pour les structures comme le syndicat d'initiative qui s'occupait de l'animation et de la promotion.

Désormais le syndicat d'initiative ne portera

- Projet de liaison Alpe d'huez – 2 Alpes.
 - la CCO va gérer le dossier d'étude
 - le département subventionne l'étude à hauteur de 500 000 €,
 - le maire rappelle que l'étude n'aboutit pas forcément à la réalisation du projet,
 - L'objectif est de faire les études dans les 2 ans à venir.

- Secrétariat Service commun de la Communauté de Communes

- Le maire rappelle l'objet de cette convention et informe le CM que Kevin HARENG travaillant sur OULLES et ORNON souhaite passer à plein temps. Cette modification implique d'approuver un avenant à cette convention.

Délibération approuvée

- Recensement de la population .

- Le maire informe le Conseil Municipal que l'INSEE organise le recensement de la population sur la commune pour la période du 18 janvier au 18 février. Ce recensement sera effectué par Caroline GUITTONNEAU nommée comme agent recenseur et coordonnateur. La rémunération est de 100 € base et 2.5 € la feuille de logement.

Délibérations approuvées

- Point sur le PLU communal.

- Dans la continuité du projet, la commune a sollicité RTM pour mettre en place une nouvelle carte des risques naturels. Des photos aériennes seront prises par un prestataire. Cette prestation supplémentaire entraîne un surcoût de 5160€ ttc à l'offre initiale de 11686.68 € TTC.

Délibération approuvée

- Projet du SEDI pour l'étude de l'éclairage publique.

Le maire expose ce projet qui a pour but de rationaliser le fonctionnement de l'éclairage publique et d'en diminuer le coût.

Délibération approuvée

- **QUESTIONS DIVERSES :**

- Transport pour le voyage scolaire.
- proposition d'achat de la maison contiguë à l'auberge. Définir l'utilité de cet achat.

Fin de la séance à 21 H.

